

La Nuova Cooperativa società cooperativa sociale, s'inspire dans toutes ses activités de principes éthiques et promeut les valeurs de la qualité de vie dans le respect de l'environnement et de la personne humaine. Elle a donc décidé de développer et d'appliquer un Système de Gestion de la Responsabilité Sociale conforme à la Norme Internationale SA 8000:2014, en poursuivant les objectifs suivants :

- renforcer son rôle d'Entreprise « Éthique » au sein du contexte économique et social dans lequel elle opère, avec une référence particulière au respect de la personne humaine et aux attentes du marché;
- promouvoir et consolider en son sein une culture d'entreprise capable de favoriser l'équilibre entre croissance économique et responsabilité sociale,
- sensibiliser les parties qui collaborent, à divers titres, avec La Nuova Cooperativa (travailleurs/travailleuses, consultants, fournisseurs, Services Socio-Assistanciels et de Santé, etc.), en leur demandant, dans le cadre des activités menées dans l'intérêt de la Coopérative, d'adopter des comportements corrects, transparents et non discriminatoires, en accord avec les valeurs éthiques dont elle s'inspire dans la poursuite de son objet social;
- assurer la transparence dans les relations entre l'entreprise et les travailleurs/travailleuses : les employé(e)s ont conscience de travailler dans une entreprise sûre et éthiquement correcte, engagée à protéger et à améliorer leurs conditions de travail;
- améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion des activités de l'entreprise.

À cette fin, La Nuova Cooperativa déclare :

- Être dotée d'un Code Éthique, dans lequel sont mis en évidence les éléments de valorisation du personnel, en particulier en ce qui concerne les choix suivants de la Coopérative :
 - ne pas recourir au travail des enfants et ne pas le soutenir;
 - ne pas employer de travailleurs/travailleuses mineur(e)s et, en tout état de cause, respecter les normes établies pour la protection des enfants et des adolescents;
 - ne pas utiliser de travail forcé ou obligatoire;
 - ne pas exposer les travailleurs/travailleuses à des situations dangereuses ou nocives pour leur santé physique et mentale;
 - protéger la santé et la sécurité sur les lieux de travail, ainsi que la confidentialité des données personnelles conformément au règlement d'entreprise en vigueur et à la législation applicable;
 - garantir à tout le personnel le droit à la liberté d'association, d'adhérer à un syndicat, sans aucune discrimination pour les représentants et les membres du syndicat;
 - ne soumettre les travailleurs/travailleuses à aucun abus d'aucune sorte (physique, sexuel, psychologique, moral ou verbal) ni à aucune forme de discrimination;
 - appliquer le traitement économique et normatif prévu par les conventions collectives de travail applicables et spécifiques et par les dispositions de la législation en vigueur;
 - confier à son personnel des fonctions et des tâches liées à sa qualification conformément aux lois en vigueur et à la négociation collective;
 - veiller à fournir une formation professionnelle adéquate, réalisée en tenant compte des besoins et des caractéristiques personnelles de chacun;
 - traiter avec dignité, respect et moralité toute personne qui collabore, à divers titres, avec La Nuova Cooperativa : travailleurs/travailleuses, consultants, fournisseurs;
 - être ouverte au dialogue avec les syndicats, en faisant preuve de bonne foi, d'un esprit de collaboration et de transparence dans les négociations avec les organisations syndicales.
- Être dotée d'une « Politique d'embauche », un document qui rassemble et détaille les principes éthiques adoptés envers les employé(e)s et membres susmentionnés, permettant leur communication claire aux travailleurs/travailleuses, travailleurs/travailleuses potentiel(le)s, fournisseurs et collaborateurs/trices, devenant ainsi une garantie de transparence.
- Être dotée d'une procédure « Programme de Remédiation pour le Travail des Enfants », un document qui définit les initiatives que la Coopérative a l'intention d'adopter au cas où elle aurait connaissance de l'utilisation du travail des enfants dans les activités sur lesquelles elle peut exercer une influence, en plus de signaler la situation aux Administrations et aux Collectivités locales compétentes.

La Nuova Cooperativa s'engage à adhérer et à se conformer:

- à toutes les exigences de la norme de référence SA8000:2014;
- aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT);
- à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- à toutes les lois nationales et internationales en la matière, y compris le décret législatif 81/08 et ses modifications ultérieures, relatif à la sécurité sur le lieu de travail, et le règlement UE 679/2016 concernant la confidentialité et le traitement des données personnelles;
- aux règles de comportement définies au sein de son propre Code Éthique.

La Nuova Cooperativa considère:

- son propre Personnel comme une ressource stratégique, en garantissant le respect de ses droits et en promouvant son développement professionnel et personnel;
- ses Fournisseurs comme des partenaires, non seulement pour la réalisation des activités de la Coopérative mais aussi en ce qui concerne la Responsabilité Sociale; en ce sens, elle leur demande de partager les principes éthiques à la base de la Norme Internationale SA 8000:2014, et partage tout particulièrement avec ses Fournisseurs les procédures de remédiation concernant le travail des enfants;
- ses Clients et les Organisations de Représentation des Citoyens comme un élément fondamental de son succès, en travaillant pour leur satisfaction également en ce qui concerne les règles de Responsabilité Sociale.

La Nuova Cooperativa s'engage en outre à garantir:

- le suivi constant et l'amélioration de son Système de Gestion de la Responsabilité Sociale, en définissant, dans le cadre des réunions de Revue de Direction, des objectifs d'amélioration spécifiques et en vérifiant leur réalisation;
- la documentation, la mise en œuvre, la conservation et la communication efficace à l'ensemble du personnel de son système de gestion de la Responsabilité Sociale et des résultats obtenus;
- la promotion constante des principes éthiques à la base de la Norme Internationale SA 8000:2014 à travers une communication efficace, précise et détaillée envers ses Clients, Fournisseurs et envers les Organisations de Représentation des Travailleurs/Travailleuses et des Citoyens/Citoyennes;
- une information constante et adéquate aux parties intéressées sur les résultats de son Système de Gestion de la Responsabilité Sociale.

Pour toute communication et/ou signalement concernant le respect des exigences éthiques définies dans la présente note d'information, veuillez écrire au Groupe de Travail sur la Responsabilité Sociale et/ou à l'Organisme de Surveillance et/ou à l'Organisme de certification SGS Italia et/ou à l'organisme d'accréditation SAI selon les modalités indiquées ci-dessous. Les informations seront traitées avec la plus grande confidentialité.

- envoyée par courrier électronique, à l'adresse dédiée, qui est utilisée exclusivement pour les signalements: **sa8000@lanuovacooperativa.it**
- remises en personne et déposées dans la boîte fermée spéciale du GROUPE DE TRAVAIL pour la RESPONSABILITÉ SOCIALE (SPT), au siège de la Coopérative, Via Carlo Capelli 93, Turin, ou au siège de Collegno, via Torino Pianezza 29. Elles peuvent être placées directement dans les boîtes, sans les confier à personne, manuscrites ou de la manière qui convient le mieux au rédacteur;
- **envoyées par courrier ordinaire**, adressées à "SPT - GRUPPO di LAVORO RESPONSABILITA' SOCIALE La Nuova Cooperativa - s.c.s.i.s" Via Carlo Capelli, 93 – 10146 – Turin;
- envoyée à l'Organisme de Certification : SGS ITALIA SPA : **sa8000@sgs.com**;
- envoyée à l'organisme d'accréditation SAI : SAAS, 220 East 23rd Street, Suite 605, New York, New York 10010, USA (email: **saas@saasaccreditation.org**)

Afin que ces principes et engagements deviennent effectivement opérationnels, la Direction assurera un soutien maximal ainsi que l'implication et la collaboration active de tout le personnel.

Torino, 23/09/2026

La président

Barbara Cau

